



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4100141

N/REF : 5/10/2024 17H40 C:002640 I:04009
V/REF : E52817
V/Email reçu le Samedi 05/10/2024 à 17H40

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-2035
IMMEUBLE : ANDRE CHENIER
47 a 73, RUE ANDRE CHENIER
2 a 16, RUE HENRI GORMAND
69120 VAULX EN VELIN

Dardilly, le 21 Octobre 2024

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 12 RUE HENRI GORMAND - PC PARKING EXTERIEUR
MOTIF : INTERVENIR POUR UN LAMPADAIRE EST TOMBE SUR DES VOITURES AU SOL DEVANT
LA RESIDENCE - FAIRE LA MISE EN SECURITE DE CULUI CI POUR SECURISER LES
LIEUX ET FAIRE UN DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT DU LAMPADAIRE ENDOMMAGE

Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 07/10 A 11H45 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
CONTROLE DES ECLAIRAGES EXTERIEURS DE LA RESIDENCE
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QU'IL Y AVAIT 2 TETES DE MATS A REMPLACER
DEVANT LES ALLEES 14 ET 16
PREVOIR LE REMPLACEMENT DES LIAISONS DANS LES MATS, JUSQU'AUX TETES
AVEC UNE NACELLE CAR LES LUMINAIRES SONT A TRES GRANDE HAUTEUR.
DANS L'ATTENTE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS PAR DECONNEXION DES
ALIMENTATIONS MONTANTE EN PIED DE MAT.
INSTALLATION SECURISÉE

OBSERVATIONS : FP AB Email envoyé le 17/10/24 à 11H23 Mme E. ARNOLD

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10	32,10
2,00	EL1200-H.MO controle mise en securité	1	35,20	70,40



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4100141

TOTAL H.T.	102,50
T.V.A. a 10,00%	10,25
TOTAL T.T.C.En EURO	112,75

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E52817
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

0510-1740

Prestation Parties Communes

HP 2035 - TEMP 240675 -CHUTE LAMPADAIRE, Travaux à réaliser entre le 18/10/2024 et le 18/10/2024

Votre contact : MME DJAHIDA BOUKHALFA (0629889490)

ANDRE CHENIER (ALH - 2035 - 0006 - 0012)
12 rue Henri Gormand
69120 VAULX EN VELIN

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	102,50	1,00 FOR	102,50	10,00%
Commande de régularisation suite à votre intervention selon devis N°5/10/2024 17H40 C:022665 I:04009 - Pour la mise en sécurité des lampadaires				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	102,50 €
Total TVA	10,25 €
Total TTC	112,75 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR